

# COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 28 Nivôse, l'an 4 de la République française (Lundi 18 Janvier 1796 v. so.)

Troubles arrivés au théâtre de la rue Feytaud; un des acteurs nommé Gaveaux; au moment d'y être assassiné par les terroristes. — Nouvelle de Vérone, de Hollande. — Suite du rapport des détenus en Autriche. — Projet de vendre les biens des ecclésiastiques français dans la Belgique. — Résolution qui exclut Ferrand-Vaillant du corps législatif.

## Cours des changes du 27 nivôse.

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Amsterdam . . . . .            | $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ b. |
| Bâle . . . . .                 | $\frac{1}{2}$                    |
| Hambourg . . . . .             | 37500                            |
| Gênes . . . . .                | 18500                            |
| Livourne . . . . .             | 20500                            |
| Espagne . . . . .              | 2100                             |
| Marc d'argent, en barre . .    | 9400                             |
| Or fin, l'once . . . . .       |                                  |
| Argent monnoyé . . . . .       |                                  |
| Pièce d'or . . . . .           | 5275 à 5300                      |
| Inscription sur le grand livre | 275 p. $\frac{1}{10}$ B.         |
| Bons au porteur . . . . .      | p. $\frac{1}{10}$ perte          |

Le prix de ce journal, envoyé par courrier extraordinaire est de 6 liv. (espèces) pour un mois, et de 18 liv. pour trois mois.

Le prix du même journal, envoyé par courrier ordinaire, est de 250 liv. par mois, ou de 9 liv. (espèces) pour trois mois.

Il faut affranchir soigneusement les lettres, sinon elles seront refusées. Les abonnés sont instamment priés d'envoyer, dans leurs lettres de renouvellement, l'adresse imprimée qui couvre leurs feuilles.

On s'abonne à Paris, chez le citoyen HUSSON, rue d'Anin, n°. 8, section Lepellétier.

## NOUVELLES DIVERSES.

### ALLEMAGNE.

MORGES, le 31 décembre.

Depuis deux mois la correspondance est devenue active entre l'Allemagne et l'Italie par la voie de la Suisse. Les courriers qui partent de Gênes arrivent à Tartane le quatrième jour. Ceux qu'on expédie de Milan ou de Turin se détournent pour aller prendre les dépêches à Vérone, et ce sont ordinairement des émigrés. Un de ces derniers a fourni quelques détails sur la vie privée du prétendu roi.

Il se lève d'assez bonne heure, et dès huit heures du matin il est parti selon l'ancienne étiquette, décoré de ses

rubans et ceint de son épée, qu'il ne quitte que pour se mettre au lit. Une grande partie de l'avant-midi se passe à écrire, et alors il n'est visible que pour son chancelier Flachslanden. Sa table est frugale. L'après-dîner il donne quelques audiences et s'enferme chez lui, où il se promène avec beaucoup d'agitation. Vers le soir, il se réunit à ses courtisans pour entendre quelques lectures. Son palais est le temple de l'ennui; il ne sort jamais et ne rend aucune visite à Vérone, ni dans les environs. Son embonpoint est toujours excessif; il est souvent tourmenté de maux de dents et de fluxions. Il lit exactement le Moniteur et les autres principaux papiers publics qui s'impriment en France, et qui parviennent par Milan. Il porte toujours le nom de comte de Lille; et lorsqu'un émigré présenté lui donne le titre de *majesté*, de profonds soupirs s'échappent de sa poitrine. Sa cour est réduite à peu d'habités; Flachslanden, Précý et le marquis de Jaucourt. Il a envoyé à la Vendée, Damas, Hautefort et Montagnac. Davarey est le grand faiseur; il est presque toujours en course.

On ne lui connoît de revenus fixes que les 10,000 liv. par mois, que lui passe la cour d'Espagne; et comme son épouse jouit d'une pareille pension, on suppose qu'elle lui en remet une partie. Le roi de Sardaigne a supprimé le louis par jour. La cour de Vienne lui avoit ouvert un crédit de 200 mille florins sur Venise: il a été bientôt épuisé, et n'a pas été renouvelé. Il végète, sans cesse balotté par de vaines espérances, et comptant que son sort sera réglé d'une façon ou d'une autre, à la pacification générale.

### HOLLANDE.

LA HAYE, le 9 janyier.

Le citoyen Noël, ministre plénipotentiaire de la république française, a remis, le 27 décembre, une note au greffier des états-généraux, pour témoigner la satisfaction avec laquelle le pouvoir exécutif avoit appris les mesures prises en dernier lieu contre les associations turbulentes. Le comité, pour les affaires générales de la confédération par terre, a écrit, le 28 du même mois, aux états-généraux, une lettre par laquelle il rend le compte des mesures, qu'il avoit fait prendre pour la défense des frontières et côtes de la république, et se justifie contre tous les soupçons et calomnies, avec cette confiance qu'inspire la conviction

intime d'avoir rempli ses devoirs. Les représentans provisoires de Hollande ont décrété, pour éviter toute confusion, que la seconde année de la liberté batave sera censée avoir commencé au 1<sup>er</sup> janvier 1796. Le cit. P. D. Santvoort a prêté serment à l'assemblée des états-généraux en qualité de receveur-général des bourses et autres bénéfices de la ville et mairie de Bois-le-Duc.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 27 nivôse.

Un anglo-américain disoit hier dans un petit groupe : c'est un singulier phénomène ; que l'existence d'une république dans laquelle, ni la jeunesse ne veut payer de sa personne, ni l'âge mûr de sa bourse. Ces Français se tuent à crier qu'ils sont républicains, et à peine en trouve-t-on un qui veuille prêter un petit écu au gouvernement, ou qui veuille aller combattre.

Pour les faire marcher ou payer, il faut des *réquisitions* et des *emprunts forcés*. Au reste, ce sera la seconde fois qu'ils seront libérés malgré eux. Lorsque Louis le jeune mit à prix la liberté individuelle, beaucoup de gens aimoient mieux leur argent que leur liberté : il fallut les forcer de s'affranchir. Il est vrai que ceux-là étoient sûrs d'être indemnisés de leurs sacrifices. Au lieu que tous ceux qui vont à la guerre ne sont pas sûrs d'en revenir ; et tous ceux qui ont satisfait au premier emprunt forcé d'un milliard du temps de Robespierre, n'ont pas été exempts de passer de la guillotine, fruit amer de votre nouvelle liberté.

Que le gouvernement soit donc enfin convaincu qu'on peut comprimer un moment l'opinion, mais qu'on ne peut la détruire autrement que par la persuasion. Qu'il se rappelle ce beau vers de Voltaire,

Mais les cœurs opprimés ne sont jamais soumis.

A quoi lui a servi d'avoir fait chanter la marseillaise, puisque même dans cette chanson qui servoit d'accompagnement funèbre aux charrettes d'innocens qu'on massacroit sous le nom d'aristocrates. On a su trouver des allusions piquantes à la nouvelle tyrannie dont les jacobins nous menacent plus que jamais. Lorsque l'acteur a chanté ces deux vers du premier couplet,

Contre nous de la tyrannie  
L'étendard sanglant est levé ;

il a été interrompu par des applaudissemens épigrammatiques. Ainsi les fers que le directoire a voulu donner à l'opinion, ont été employés à repousser cette sorte de contrainte que ne peut souffrir l'instinct de la liberté.

Nous ne voyons d'autre remède à ce petit inconvénient, que de faire mettre des chaînes aux mains des applaudisseurs, et un bâillon à la bouche des siffleurs, si le gouvernement veut absolument qu'on n'applaudisse ou qu'on ne siffle que sous son bon plaisir. Peut-être seroit-il digne de lui de s'occuper de soins plus importants, et de ne se mêler de ce qui se passe aux spectacles, que pour empêcher que la tranquillité n'y soit troublée.

La prédilection accordée par le directoire, à la Mar-

seillaise, sur le Réveil du peuple, et la proscription de cet hymne-ci ont produit l'effet qu'on en devoit attendre. Le spectacle de la rue Feydeau a été troublé par les voies de fait les plus atroces, et a pensé être ensanglanté par l'assassinat de Gaxeaux, l'un de ses plus brillans artistes. Les brigands qui ont attenté à ses jours se sont dévoilés, et ont dévoilés leurs complices et leurs souteneurs, en criant : A bas *Defermon*, à bas *Lanjuinais*, *Boissy*, *Dadroi*, etc. ce qui a fait connoître que ces coupe jarrets étoient envoyés et soudoyés par l'exécrable faction jacobite qui a justement en horreur les *Fermont*, les *Lanjuinais*, les *Boissy*, les *Cadroi*, etc.

Sans doute on a eu tort de tuer illégalement quelques mitailleurs, noyeurs, guillotineurs du Midi ; on a eu un double tort, celui d'exercer des vengeances illicites, et celui de soustraire les monstres à une mort ignominieuse et plus douloureuse qu'ils avoient cent fois méritée. Ils ne devoient pour que par la main du bourreau. Mais le gouvernement d'alors n'avoit-il pas aussi à se reprocher trop de mollesse dans la poursuite de ces infâmes scélérats, de ces atroces cannibales ?

Si l'on a chanté le Réveil du Peuple, en leur infligeant un supplice trop doux, on a mal fait. Mais ce n'est pas la chanson qui est criminelle, qui est homicide ; cette chanson ne devoit à la mort que des buveurs de sang humain, et sans doute, l'auteur n'eut jamais l'attention de conseiller des meurtres, et n'appelloit que la justice, et une mort légale sur la tête de ces antropophages.

Il n'y a personne qui ne se fit honneur des sentimens exprimés dans le Réveil du peuple ; provoquer la punition des massacreurs du genre humain, c'est servir l'humanité. On a donc tout lieu d'espérer que le directoire, mieux informé, retirera un arrêté qui a l'improbation universelle de tous les gens de bien, et qui a été déjà l'occasion d'un grand désordre, et a pensé produire une catastrophe. Il n'insultera pas plus long-temps à la convention, dont les deux tiers sont fondus dans le corps législatif, en laissant subsister la qualification d'homicide qu'il a donnée à une chanson que la convention avoit approuvée, sanctionnée pour ainsi dire, et dont tous les théâtres avoient retenti de son consentement ou par son ordre.

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de TREILHARD.

Séance du 26 nivôse.

Lamarque, un des représentans détenus en Autriche, présente la suite du rapport commencé par Camus ; il entre dans tous les détails de leur captivité, depuis leur sortie de Maëstrich, jusqu'à leur liberté.

Le 23 mai 1793, les prisonniers quittent Maëstrich, et se rendent à Aix-la-Chapelle. Ils refusent d'y recevoir la visite du prince de Hesse. Ils y sont assaillis par les huées d'une foule d'émigrés, parmi lesquels ils en ont reconnus plusieurs. Les officiers autrichiens qui commandoient leur escorte, favorisoient, excitoient ces insultes. Ils traversent la Roër pour se rendre à Juliers ; mais l'électeur de Bavière leur

refuse le passage. A Cologne, ils sont visités par le colonel Hillins; qui leur parla des Français avec éloges.

De Bonn ils se rendent à Coblantz, traversent le Rhin, et sont enfermés dans la citadelle de Herberstein. Le major les reçoit sans mot dire. On les sépare et on les conduit chacun dans une prison, où ils trouvent pour tous meubles, deux bûtes de paille et une chaise de bois. Quelques jours après, en vertu d'une longue et mûre délibération de l'état-major de la place, on nous donna un bois de lit, un mauvais matelas, Beurnonville et ses aides-de-camp sont en tassés dans une salle de 12 pieds. On avoit dessiné sur les murs de chaque chambre tout l'appareil du dernier supplice; on y voyoit un religieux exhortant à la mort un criminel que l'on conduisoit à la potence. On leur prend leurs couteaux rasoirs, ciseaux, crayons; on leur défend toute espèce de relation avec aucun individu de la terre: on leur refuse de sortir pour prendre l'air. Ils insistent: on délibère; on écrit à Vienne; enfin les ordres arrivent, portant qu'ils pourront se promener deux heures par semaine. Cette permission adoucit les horreurs de leur captivité, en procurant aux prisonniers la consolation de se voir sur le haut de la citadelle.

Mais cette détention n'étoit que provisoire, le major Devins, leur en annonça une beaucoup plus sévère, il leur reprocha d'avoir massacré leur roi.

Beurnonville, depuis long-temps étoit travaillé d'une fièvre cruelle; on lui fait prendre une immense quantité de quinquina; la fièvre est dissipée, mais le germe du mal reste, et malgré la faiblesse excessive du ministre, il fallut partir.

A Francfort, dit Lamarck, nous reçûmes deux visites bien différentes. La première fut celle du général prussien, qui désapprouvoit très fort notre translation; l'autre fut celle du prince de Ligne: il fait à Beurnonville plusieurs questions impertinentes. — Que faisiez-vous avant la révolution? Dans quel corps serviez-vous? — Nous nous promenions sans répondre; nous ne faisons plus attention à lui que s'il n'y étoit pas. Le prince s'adressant toujours à Beurnonville: — Vous servez une mauvaise cause; c'est dommage, car vous êtes brave. — Je sers la plus belle des causes, répond le général; mais sachez que tous les Français sont braves. — Il n'y a point ici de Français, riposte vivement le prince de Ligne; vous êtes tous des traîtres, des scélérats, vous serez tous pendus. Le silence du mépris répond à ces invectives. Le lendemain, Beurnonville dit à l'officier de garde: Si cet homme revient, je le jette par les fenêtres. Celui-ci répondit, en balbutiant, que le prince étoit fou. Il n'avoit d'autre folie que la morgue et la hauteur de la noblesse allemande.

Ici Lamarck cite un trait qui contraste fortement avec les précédens. L'orateur ne cite ni le lieu de la scène ni le nom de l'acteur. Un officier de l'armée autrichienne s'avance vers nous; il étoit seul; il s'écrie: « Vous n'aimez pas les » rois; je ne les aime pas plus que vous; mais soyez tran- » quilles, vous avez beaucoup d'amis en Allemagne et » même à Vienne. *Respublica manebit et florebit*, la ré- » publique se soutiendra, et elle deviendra florissante. » Nos yeux se mouillèrent de larmes; nos satellites paroissent, l'officier se retire, et nous sommes forcés de renfermer dans nos cœurs la vive émotion que cet homme nous avoit causée.

Les prisonniers arrivent à Virsbourg; mais la maladie de Beurnonville ne lui permet pas de continuer la route; cet incident leur est avantageux; ils ont la faculté de se

promener. Chaque fois qu'ils sortoient, une foule nombreuse les environnoit, non pour les insulter, mais pour leur donner des témoignages touchans de l'intérêt que lui inspiroit leur malheureuse destinée; mais bientôt la scène change, ils quittent cette ville, ils touchent aux frontières, ils entrent dans ces vastes asyles de l'ignominie et de l'ignorance connus sous le nom de pays héréditaires.

Là, Beurnonville les quitte; sa maladie l'empêche d'aller plus loin: ses adieux furent touchans. Voici ses paroles: Il seroit cruel que ma destinée fût de mourir sous un sol étranger. Mais, quels que soient les événemens, nous sommes convenus d'être un et indivisible. Si je survivis à cette maladie, je jure de vous chercher par-tout et de vous suivre jusques sur l'échafaud: si je succombe, et que, rendus à la liberté, vous revoyez les Français, je vous charge de les assurer que je meurs fidèle à mes devoirs et à la République.

Nous partons de Visbourg, dit Lamarck, nous arrivons à Bamberg, à Carlewart. Nous y vîmes plusieurs officiers français, prisonniers: on nous refuse de les embrasser. Pour nous arracher à leur embrassement, on double nos gardes, on nous fait partir de grand matin. Un d'eux, en habit blanc, revers violets, se trouve sur la place, il s'élançe au travers des baïonnettes qui nous entouraient, arrivé jusqu'à nous, il nous prend les mains, les baigne de ses larmes, et nous dit: Adieu, citoyens. Ces deux mots, la manière dont ils furent prononcés, firent sur nous l'impression la plus profonde.

Nous arrivons à Egra. Là, nous fûmes frappés du caractère servile des habitans du pays: ils nous saluoient en se prosternant, ils se dégradèrent comme des esclaves: ce spectacle nous indigna; nous en détournâmes les yeux. Nous fûmes remis à un vieux major de place, qui ayant été long-temps prisonnier en France, pendant la guerre de 1744, y avoit été bien traité. Il fut tenté de nous témoigner sa reconnaissance; il nous invite à souper, il en fut empêché par le commandant en chef.

Arrivés à Pragues, le commandant donne ordre qu'on nous sépare; Camus et Bancal sont conduits dans des chambres à part; Quinette et Lamarck restent seuls avec lui. Son premier mot fut que nous devrions faire la paix, que Valenciennes étoit pris, et qu'il ne nous restoit d'autre ressource que de nous livrer à discrétion aux Autrichiens. Nous lui répondîmes que les revers, bien loin d'abattre les Français, ranimoient leur courage. Nous lui citâmes la guerre de 1712, où le prince Eugène, maître d'une partie de la Champagne, alloit s'avancer jusqu'à Paris, lorsqu'il fut forcé dans les lignes de Marchiennes.

Cet homme ne comprend rien à notre langage; c'étoit du grec pour lui; il ignoroit parfaitement cette partie de l'histoire; il ne parloit que des Autrichiens; il exaltoit leur courage, il soutenoit qu'ils ne pouvoient être battus; il alla jusqu'à les appeler *invincibles*.

Il se répandit en invectives contre les Prussiens. Quand nous aurons fini avec vous, nous dit-il, nous tomberons sur eux; il nous parla de sa fortune; il nous dit qu'il possédoit dans ses domaines 18 à 20 mille hommes, comme si c'eût été des têtes à cornes.

C'étoit le maréchal de Taun.

( La suite à demain ).

Séance du 27 nivôse.

Le directoire avoit demandé dans un message, de procéder à la vente des domaines nationaux de la Belgique.

Portier ( de l'Oise ), au nom de la commission chargée de l'examen de ce message, fait son rapport. Les biens nationaux de la Belgique, dit le rapporteur, s'élèvent à trois ou quatre milliards. L'intention du gouvernement n'est pas de conserver ces biens; d'un autre côté, il seroit impossible et dangereux de les vendre à-la-fois. La commission s'est décidée à ne les mettre en vente qu'en partie.

En France, les biens du clergé ont été aliénés les premiers; et chacun sait avec quel succès cette opération a été faite; car jamais on n'a cru à la résurrection du clergé. La commission vous propose de vendre d'abord les biens des bénéficiers et des corps ecclésiastiques français, situés dans la Belgique, et d'en exiger le prix en numéraire. Celui-ci est si abondant dans ces départemens, qu'il y est décrié.

En procédant à cette aliénation, suivra-t-on les formes ordinaires, ou bien laissera-t-on au directoire le soin de les fixer?

Le rapporteur est d'avis du dernier parti. Il propose le projet de résolution qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. La partie des domaines nationaux, situés dans les neuf départemens réunis par décret du 9 vendémiaire, provenans des bénéficiers et corps ecclésiastiques français, sera mise en vente sur-le-champ.

II. Le directoire est autorisé à choisir le mode qu'il croira le plus avantageux.

III. Le directoire rendra compte, tous les mois, du mode et du produit des ventes.

Le conseil adopte l'urgence et ajourne le projet après la distribution.

Sur le rapport d'une commission *ad hoc*, le conseil déclare que le traitement des substituts des commissaires du pouvoir exécutif près les tribunaux, seront égaux à ceux des juges; le vice-président du tribunal criminel de la Seine aura les mêmes appointemens que ceux des juges.

Le général de division, Saint-Anne envoie la somme de 87,000 liv., pour être déposée sur l'autel de la patrie. C'est le résultat du régime spartiate auquel se sont assujettis ces braves frères d'armes. — Mention honorable.

Lecoindre, au nom de la commission de la vérification des pouvoirs, fait adopter une résolution qui suspend des fonctions législatives jusqu'à la paix le citoyen Ferrand-Vaillant, député de Loir et Cher, et membre du conseil des 500, comme ayant signé un arrêté séditionnel, lors de la tenue des assemblées primaires.

Lecoindre, au nom de la même commission, annonce qu'il n'y a dans ce moment plus de représentans accusés de menées séditionnelles; quelques-uns seulement sont portés sur les listes d'émigrés.

C O N S E I L D E S A N C I E N S.

Présidence de VERNIER.

Séance du 27 nivôse.

Le conseil approuve une résolution qui ordonne que le citoyen Déverité, membre du conseil des anciens, sera rayé de toutes listes d'émigrés sur lesquelles il auroit pu être inscrit pendant sa proscription.

Cette disposition est commune à tous les représentans du peuple qui après avoir été rappelés au sein de la con-

vention nationale se trouveroient désignés sur quelques unes de ces listes.

Les rapports des commissions nommées dans les séances précédentes n'étant point encore préparés, le conseil s'ajourne à demain.

Merlin, ministre de la police, annonce dans une lettre au général en chef de l'armée de l'intérieur, que la république prépare le bienfait d'une pacification générale. La fête du 21 janvier, qui est une insulte à tous les rois, seroit-elle un bon préliminaire à cette pacification? Est-elle un moyen efficace d'engager les rois, qui nous combattent, à faire avec nous la paix? ne seroit-il pas au moins de la politique de s'abstenir d'une telle fête dans ces circonstances? quand le peuple succombe à sa misère; quand la plupart des individus, qui avoient quelque aisance, se voient enlever par un impôt qui entamera jusqu'à la propriété d'un très-grand nombre d'entr'eux; quand tout le monde gémit, craint, soupire, est-ce bien prendre son temps pour une fête? peut-on se réjouir au milieu des ruines, entre les poignards des jacobins et les bayonnettes des ennemis de l'extérieur et de l'intérieur? Nous livrons ces réflexions à la sagesse du conseil des anciens.

Le Censeur nous dit qu'on ne parle pas assez des massacres de l'Ouest, et qu'on parle trop de ceux du Midi. Nous citerons à ce sujet la lettre suivante :

Avranches, le 14 nivôse.

Notre pays ne cesse d'être le théâtre de la guerre intestine. Douze cents hommes tirés des cantonnemens d'Avranches, de Granville et de Pontorson, commandés pour escorter un convoi, ont été, le 8 nivôse, attaqués par les chouans qui d'abord ont été repoussés; mais ayant été secourus par une colonne de 800 des leurs, qui prirent nos troupes en flanc, celles-ci furent à leur tour obligées de se retirer avec une perte de quelques hommes et de plusieurs chevaux. On dit que les chouans qui infestent nos environs, sont au nombre de plus de 3000; ils se renforcent journellement, soit de déserteurs qui quittent leurs drapeaux, guidés par l'amour du pillage, soit de jeunes-gens qui veulent éviter la réquisition.

C A L A I S, le 21 nivôse.

Je suis traité de royaliste par cet ami de Fouquier, sous le nom duquel paroît le journal des Patriotes de 89; son accusation porte sur deux preuves convaincantes : La première que j'ai remis un forté-piano à des détenus; la seconde est la plus concluante, est un etc... un etc... Ah, ah, ah, h, un etc. Si le fameux tribunal de Fouquier subsistait encore, et que ce patriote par excellence y occupât la place qui lui a fait un nom si fameux, mon arrêt seroit bientôt prononcé, et ces mots : *Tu n'as plus la parole*, repousseroient toutes mes excuses. Cependant sur trois garçons que nous sommes, un a déjà perdu la vie en Amérique en combattant pour la patrie; un autre vient de recevoir la cinquième blessure dans la Vendée, et moi j'en ai reçu trois dans les armées victorieuses du Nord et des Ardennes. Voilà cependant ceux qu'on traite de royalistes, de chouans; mais l'on sait assez quelle confiance on doit avoir aux écrits de M. Réal. G..